Le respect de l'environnement, c'est l'affaire de tous !!!!

Un mégot c'est tout petit, mais c'est énormément polluant.

4 000 substances chimiques, dont du plastique, du plomb, du mercure, de l'arsenic et même des insecticides comme le DDT.

1 mégot peut polluer 400 litres d'eau à lui seul.

1 mégot met 2 à 12 ans pour disparaitre.

En 1 an, en France, les mégots jetés c'est plus de deux fois le poids de la Tour Eiffel

Fumeur, jetez vos mégots dans un cendrier.

Si fumer tue, le mégot pollue.

Les petits gestes contribuent à préserver les ressources pour les générations futures.

« Si fumer tue, le mégot pollue. »



La loi est claire, le respect de la réglementation et de la législation, c'est l'affaire de tous !!!!

Le règlement intérieur de l'AP-HP stipule :

 Il est interdit de fumer dans tous les lieux du groupe hospitalier fermés ou couverts (terrasses, escaliers, et issues de secours inclus). <u>Le non-respect du</u> <u>règlement intérieur est passible de sanctions disciplinaires.</u>

La législation précise :

- Les établissements de santé sont soumis à une interdiction totale de fumer (Articles L3512-8 et R3512-2 du code de la santé publique-CSP)
- Les locaux pour la consommation de tabac ne sont pas autorisés au sein des établissements de santé (Article R3512-3 du CSP)
- La signalisation officielle, définie par arrêté du ministère de la santé, doit être apposée de manière apparente et doit être accompagnée d'un message sanitaire de prévention (Article R3512-7 du CSP)
- Le non-respect des dispositions législatives et réglementaires peut avoir des conséquences pénales pour le responsable des lieux (Article R3515-3 du CSP)

A l'hôpital je ne fume pas, j'utilise des moyens de substitution et je me fais aider.

<u>J'arrête de fumer, j'appelle l'addictologie : 01 49 81 32 50</u>

AGIR ENSEMBLE



Hôpital et lieu de santé sans tabac



En novembre, on arrête ensemble.

#Mois sans tabac



Scanner pour répondre au questionnaire







La sécurité incendie à l'hôpital, c'est l'affaire de tous !!!!

Il suffit d'un mégot mal éteint pour déclencher un incendie.

A l'hôpital les conséquences peuvent être dramatiques,

Des patients vulnérables ne seraient pas en capacité de quitter les lieux sans assistance.

Les escaliers doivent être vides de tout obstacle. Bouteilles, gobelets et autres contenants sont des risques de chute lors d'une évacuation.

Toute personne concourt à la sécurité par son comportement et la prévention doit s'intégrer naturellement dans le comportement de chacun.



Prévention santé, à l'hôpital plus qu'ailleurs, c'est l'affaire de tous!!!!

Tous les ans, la cigarette est à l'origine de 6 millions de décès dans le monde, 73000 en France (dont 10% imputable au tabagisme passif).

Le tabagisme, principale cause de BPCO qui devient la 3ème cause de décès dans le monde.

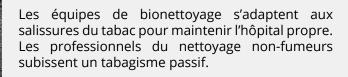
La fumée de cigarette est un mélange de gaz et de particules qui contient de nombreuses substances toxiques.

Ces substances toxiques peuvent être à l'origine de nombreuses pathologies au niveau des poumons, du cœur et des vaisseaux, de l'appareil urinaire, de l'appareil digestif, du cerveau...

L'AP-HP est mobilisée dans la lutte contre le tabagisme avec de nombreuses consultations médicales de tabacologie et une prise en charge pluridisciplinaire. Les personnels fumeurs de l'AP-HP peuvent consulter leur médecin du travail qui pourra tester leur dépendance et les orienter vers une prise en charge adaptée en leur proposant éventuellement un sevrage tabagique.

« La cigarette, 3ème cause de décès dans le monde »

La propreté des locaux et des espaces publics, c'est l'affaire de tous !!!!



Pour le confort de tous, les agents de bionettoyage ramassent ce que nul n'aurait dû abandonner sur son passage. Qui écrase ses mégots au sol ou contre un mur chez lui?

Ensemble ne mégotons pas sur le respect de l'environnement et respectons le travail de chacun.

lécrose ses mégots au sol ou contre un mur chez lui ? »

